Communiqué de presse
19 décembre 2022

Déchets de Noël : les bons gestes de tri à retenir

La période des fêtes représente un pic de production des déchets. Lorient Agglomération invite ses habitants à respecter les consignes de tri et les bons gestes pour faciliter le recyclage.

De nombreux déchets peuvent être déposés dans les conteneurs d'apport volontaire et bacs de tri :

- Les papiers cadeaux non plastifiés, les catalogue de jouets (conteneur papier – Colonne violette) ;
- Les bouteilles, pots et bocaux avec bouchons et couvercles (conteneur à verre - colonne verte) ;
- Les sachets et films plastiques qui entourent les jouets, les coffrets cadeaux, les emballages cartonnés des cadeaux, la vaisselle en plastique, les boîtes de chocolats, la vaisselle en carton entièrement vidées de leur contenu (bac jaune) ;
- Les nappes et serviettes en papier, les déchets alimentaires, les crustacés, les coquilles d'huîtres et coquillages (bac vert) ;
- Les papiers cadeaux plastifiés et les rubans, les filets de sapin, les petits papiers d'enrobage des chocolats, papillotes et confiseries (bac bleu).

D'autres déchets sont à déposer à la déchèterie : les cartons épais et les sapins.

Cette année, il n'y aura pas de rattrapage de la collecte des déchets pour les jours fériés du 25 décembre et du 1er janvier puisqu'ils tombent un dimanche. Les déchèteries du territoire fermeront à 16h30 les 24 et 31 décembre.

Quelques astuces pour réduire facilement les déchets :

- Offrir des jouets de seconde main, des cadeaux dématérialisés, ou des cadeaux faits maison ;
- Utiliser de la vaisselle traditionnelle et une nappe en tissu pour éviter le jetable ;
- Utiliser des produits locaux et de saison pour le repas, en quantité adaptée et en vrac ;
- Utiliser des alternatives au papier-cadeau en utilisant du papier-journal ou du tissu.

Lorient Agglomération rappelle aux habitants qu'il est interdit de déposer les sapins sur le trottoir ou aux abords de conteneurs à déchets ménagers. Des points de dépôts dédiés sont mis en place par les communes afin de limiter les dépôts « sauvages », réduire les apports à la déchèterie après les fêtes et promouvoir la récupération et le réemploi. En effet, après le broyage et le compostage, le produit sera utilisé pour les parterres et massifs fleuris des communes. Pour être valorisé, le sapin naturel non floqué doit être déposé brut sans objet de décoration ni sac à sapin.

Espaces de dépôt des sapins de noël aménagés par les communes

Caudan : du 3 au 12 janvier – place Louis Le Léannec, près de la mairie
Guidel : 3 et 4 janvier - Place Louis Le Montagner et rue de l'amiral Febvrier des Pointes
5 janvier - Parkings de la pitié, Ker Anna et Locmaria
Inguiniel : du 1er au 31 janvier - Parkings de Locunel et de l'église ainsi que place François Jaffré
Lanester : du 2 au 22 janvier – Rue René Cassin, en face du conservatoire
Lanvaudan : du 5 au 27 janvier – Parking de l'ancien presbytère, 20 rue Jean-Marie Pichon
Lorient : du 26 décembre au 29 janvier – Angle rue du Ter/Morice, boulevard du maréchal Joseph Gallieni, halles de Merville, places Saint-Louis, place Paul Ladmirault, place de la Liberté, rue de Ventspils, rue Emile Jouannic et place de l'Yser
Quéven : 10 et 11 janvier à partir de 14h – Parking des Arcs

Contact presse Lorient Agglomération :
Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 – 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/